

Ce ci nous explique ces doléances présentées au Conseil Souverain, en février 1668.

" Sur la requête présentée en ce Conseil par plusieurs des habitants des Trois-Rivières, *Cap de la Magdeleine* et Champlain, par laquelle ils exposent que, nonobstant les défenses... de traiter aux Sauvages des boissons enivrantes, plusieurs personnes de guerre et autres, ont eu la hardiesse d'en traiter en telle sorte qu'aux lieux de Montréal, Trois-Rivières, Champlain, *Cap de la Madeleine*, Batiscan et Ste Anne, depuis quelques mois en ça on a vu les Sauvages perpétuellement ivres et dans les derniers désordres que l'ivresse puisse produire, et que ces personnes ne se contentent pas seulement de traiter dans les habitations, en ce que lorsqu'ils ont vu les Sauvages s'éloigner pour faire leur chasse, ils n'ont pu s'empêcher de les aller chercher, sous divers prétextes : les uns d'aller à la chasse, les autres d'aller quérir de la viande ou chercher leurs dettes, si bien *qu'à peine y a-t-il une bande de sauvages dans les bois qui n'aie des français avec soi...* "

Aussi, et c'est un sujet constant de doléances pour les missionnaires, par le mauvais exemple qu'ils donnent, les coureurs de bois compromettent l'oeuvre de la conversion et, ce qui est plus grave, par le développement de l'ivrognerie, accélèrent la destruction des races indigènes.

Le P. de Charlevoix S.J. en a fait la triste constatation dans la page que nous avons reproduite au No d'Avril de nos *Annales*.

L'époque où nous sommes est donc la plus fertile en coureurs de bois. Mais bientôt, et c'est tant mieux, ils auront quitté notre paroisse, car il est devenu rare le fameux castor qui abondait autrefois sur le Saint-Maurice. Il faudra aller le chercher jusqu'à l'Ouest du Lac Supérieur. Montréal deviendra alors le centre de leurs rendez-vous ; ils iront se cacher, dans l'île Perrot, dans l'habitation de Brussy, ancien lieu-tenant de Carignan. Ils seront cause de l'arrestation du trop fameux *Perrot* par le comte de Frontenac ; mais nous, nous en serons délivrés ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne se boira plus de boisson au Cap...

Hélas !.....